Zeitschrift: Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme

Herausgeber: Association nationale pour le développement du tourisme

Band: 19 (1936)

Artikel: Rapport des réviseurs des comptes pour l'année 1936

Autor: Born / Gölden-Morlock, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-629693

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport des Reviseurs des Comptes
pour l'année 1936

A l'Assemblée générale de l'Association nationale pour le développement du tourisme.

Monsieur le Président,
Messieurs,

Conformément à leur mandat, les soussignés ont procédé aujourd'hui, au siège de l'Association nationale pour le développement du tourisme (Office National Suisse du Tourisme) à l'examen des comptes de l'exercice 1936. Ils ont constaté que la réorganisation de la comptabilité, décidée en 1935, a été conduite avec soin et à leur entière satisfaction. Le Contrôle des Finances du canton de Zurich a, conformément à son rapport du 26 janvier 1937, procédé à l'examen matériel et formel des Comptes annuels, du bilan et du Compte des profits et pertes.

De nombreux pointages opérés dans la comptabilité, qui est tenue avec toute la propreté et la clarté désirables, ont démontré la concordance entre les pièces et les écritures. En conséquence, les soussignés proposent à l'Assemblée d'approuver les présents comptes et bilan, en en donnant décharge aux organes responsables, avec remerciements pour le travail accompli.

ZURICH, le 23 février 1937.

Les vérificateurs des comptes :

(sig.) Dr BORN.
H. GÖLDEN-MORLOCK.